



information sur le Droit à l'héritage

Par **baiine**, le **30/10/2014 à 14:19**

bonjour, je suis née d'une union sans mariage , mon père c'est mariée plus tard avec une autre personne il a eu 2 enfants avec elle . Depuis sa femme est décédée et j'ai appris fortuitement qu'il avait mis sa maison en indivision au nom de ses deux enfants et qu'il en avait l'usufruit . je voudrais savoir quels seront mes droits lors de l'héritage et si ce qu'il a fait est légal , merci pour vos réponses !!!!!

Par **janus2fr**, le **30/10/2014 à 14:31**

Bonjour,
Quand vous dites "qu'il avait mis sa maison en indivision au nom de ses deux enfants et qu'il en avait l'usufruit", que voulez-vous dire exactement ?
Etait-il seul propriétaire de la maison ou sa femme était-elle aussi propriétaire ? Car dans le second cas, au décès de leur mère, les enfants ont hérité de sa part dans la maison (en nue-propriété à priori, votre père héritant de l'usufruit).

Par **baiine**, le **30/10/2014 à 15:55**

malheureusement je n'ai pas de contact mais je suppose que sa femme était aussi propriétaire puisqu'ils ont fait construire leur maison en étant mariés et c'est en allant au cadastre pour voir à qui appartenait la parcelle que l'on m'a remis un relevé de propriété et que j'ai constaté qu'il était l'usufruitier et nu propriétaire/indivision ses deux enfants